

**REGLEMENT CHAMPIONNAT  
U11 Poussins et U11 Poussines - 5x5**

**REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER**

**CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL**

- Art. 1 :** Ce championnat est ouvert aux associations affiliées à la Fédération Française de Basketball, répondant aux critères de qualification fixés par la Commission des Jeunes.  
**Il n'y a aucun titre de décerné et aucun classement ne sera établi.**
- Art. 2 :** Les U9 Mini-Poussins et U9 Mini-Poussines surclassés réglementairement peuvent participer à ce championnat.
- Art. 3 :** Les dimensions et les lignes du terrain sont celles d'un terrain normal.  
Le panier est à **2m60** de hauteur.  
Le ballon utilisé est un **Taille 5**.
- Art. 4 :** La mixité est interdite pour la catégorie U11 Poussines.
- Art. 5 :** Liste nominative : Les associations ayant deux équipes évoluant dans la même catégorie et dans la même division doivent fournir la liste nominative de 4 joueurs brûlés de l'équipe A avant le début du championnat.
- Art. 6 :** Les dérogations, avec accord des deux clubs, de dates, d'horaire et de lieu doivent être demandées informatiquement via FBI au Comité de l'Oise de Basketball **21 jours avant la rencontre**.
- Art. 7 :** Dans le cas d'une rencontre non jouée, le club recevant doit avertir dans les 48 heures le Comité de l'Oise de Basketball.
- Art. 8 :** Les rencontres seront jouées en 5x5 et selon les règles internationales avec :
- Prise en compte du tir à 3 points.
  - Lancer-franc supplémentaire sur panier marqué après faute sur tireur.
  - Lancer-franc après 4<sup>ème</sup> faute d'équipe dans chaque quart-temps.
- Art. 9 :** Temps de jeu :  
Une rencontre se déroule en 4 périodes de 6 minutes, avec un intervalle de 2 minutes entre elles.  
Une mi-temps de 10 minutes, sépare les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> périodes de la rencontre  
Les arrêts de jeu sont décomptés selon les règles internationales.
- En cas de match nul à la fin du temps réglementaire, 1 **prolongation de 2 minutes**. Si au terme de celle-ci, le score est toujours à égalité, le sort de la rencontre sera scellé par des tirs de lancer-francs selon le principe de la mort subite.

## Exemples :

Cas n° 1 : Joueur 1 équipe A tire un lancer-franc et le réussit.  
Joueur 1 équipe B tire un lancer-franc et le rate.  
Equipe A : vainqueur.

Cas n° 2 : Joueur 1 équipe A tire un lancer-franc et le rate.  
Joueur 1 équipe B tire un lancer-franc et le réussit.  
Equipe B : vainqueur.

Cas n° 3 : Les joueurs 1 de chaque équipe ratent leur lancer-franc, une nouvelle série de lancer-franc doit être exécutée avec 2 nouveaux joueurs.  
Même application si les 2 premiers joueurs réussissent leur tir de lancer-franc.

**Art. 10 :** Feuilles de marques : à 30 points d'écart entre les deux équipes, la rencontre continue normalement mais le score ne progressera sur la feuille et à l'affichage qu'en respectant l'écart des 30 points.

### Exemple :

Progression du score :

A	B	Commentaires	Ecart
2	0	progression du score	2
4	0	progression du score	4
....	0	progression du score	....
28	0	progression du score	28
30	0	blocage du score	30
30	2	progression du score	28
32	2	blocage du score	30
32	4	progression du score	28
32	6	progression du score	26
34	8	progression du score	26
36	8	progression du score	28
38	8	blocage du score	30
38	10	progression du score	28
40	10	blocage du score	30

**SCORE FINAL : ECART MAXI de 30 Points**

**Art. 11 :** Marquer contre son camp n'est pas accepté. Le ballon est donné à l'adversaire sur le côté à hauteur de la ligne de Lancer-Franc en zone de défense.

**Art. 12 :** **Un maximum de 10 joueurs peut être inscrit sur la feuille de marque.** Tous les joueurs inscrits sur la feuille de marque doivent jouer une période entière pendant la 1ère mi-temps. En conséquence, les remplacements ne sont pas autorisés pendant la 1ère mi-temps (sauf blessure ou 5<sup>ème</sup> faute).

**Art. 13 :** Faute technique :

- seul l'entraîneur pourra être sanctionné par une faute technique en fonction d'un comportement contraire à l'esprit Minibasket,
- la réparation sera de 1 Lancer-Franc + possession du ballon au milieu du terrain en face de la table.

**Art. 14 :** Une association qui déclare forfait doit aviser son adversaire et confirmer son forfait par écrit au Comité de l'Oise de Basketball.

Toute association déclarant forfait, sera frappée d'une amende financière.

Une équipe déclarant forfait à la rencontre aller, sur le terrain adverse, devra se déplacer à la rencontre retour.

Une association ayant 3 rencontres perdues par forfait ou pénalité, sera déclarée forfait général.

**Art. 15 :** Chaque association recevant devra fournir la feuille de marque, les officiels de table de marque ainsi que l'(les) arbitre(s).

**Art. 16 :** En dehors de ces dispositions particulières, c'est le règlement sportif du Comité de l'Oise de Basketball qui s'applique.

**P.S. :** La défense individuelle est préconisée, afin de favoriser les apprentissages des fondamentaux individuels.